

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET :** Opération de développement urbain d'Ozon - Aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill : constitution du jury de concours - signature du marché

*Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon , une première délibération du 4 décembre 2007 a décidé de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill, d'un jury du concours et de la prime aux concurrents.*

Le montant des travaux est estimé à 1 900 000 € TTC et le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 100 700 € T.T.C.

\* \* \* \* \*

**VU** la loi maîtrise d'ouvrage public n°85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi M.O.P.),

**VU** les articles 70 et 74 du code des marchés publics relatifs au concours et à la maîtrise d'œuvre,

**CONSIDERANT** la nouvelle commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de nommer comme membres du jury :

**PRESIDENT DU JURY** : Président de la commission d'appel d'offres

**LES MEMBRES DU JURY** :

- cinq membres de la commission d'appel d'offre
- le directeur des services techniques
- l'architecte conseil de la D.D.E.
- l'architecte-urbaniste coordonnateur du projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon
- deux architectes-urbanistes désignés par l'ordre des architectes de Poitou-Charentes
- le délégué territorial adjoint de l'ANRU ou son représentant

- d'autoriser le maire à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 18.04.08 n° 4742

Publié en mairie

Le 17.04.08

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**